

TROUVER UN LOGEMENT ÉTUDIANT

Résidences étudiantes du CROUS :

<https://trouverunlogement.lescrous.fr>

Logement social :

Demande à faire sur :
www.demande-logement-social.gouv.fr
ou retirer un dossier papier à la Maison de l'Habitat (16 rue Jeanne d'Arc, Orléans)

+

Et directement auprès des bailleurs :

Les résidences de l'Orléanais, Logem, etc.
Voir la fiche "le logement social pour les étudiants" !



Foyers de jeunes travailleurs :

www.residences-jeunes-acacias-colombier.fr
(pour étudiants non prioritaires)

La colocation intergénérationnelle :

La Maison de l'Habitat :
entre 50 et 250 €/mois
<https://maisonhabitat.orleans-metropole.fr>
ou au 16 rue Jeanne d'Arc, Orléans
Colibree :
www.colibree.fr

Internats de lycées, CFA, etc. :

Par ex. : MFR de l'Orléanais,
BTP CFA Centre-Val de Loire

Studio, chambre chez l'habitant, colocations :

Sites internet :

Lokaviz
Bailti
Roomlala
Locservice
PAP
Locatme
Etoile région Centre
Cohebergement
Le bon coin
Se loger...

Réseaux sociaux : Ex. page Facebook "Etudiants d'Orléans"

Résidences étudiantes privées :



Les Estudines (Orléans)
Twenty Campus (Orléans)
Odalys (Orléans)
Saint Marceau (Orléans Sud)
Le Stanford (Olivet)
L'Oxford (Olivet)
Saint Vincent (50 rue du Bourdon Blanc) 02 38 68 64 00
Résidence les belles années

Hébergements temporaires :

€(€) Auberge de jeunesse : 31€/nuit

3 rue Croix Péchée, Orléans centre 02 38 53 60 06

€(€) Chambre chez l'habitant : voir sites internet étoile région Centre

€€ Hôtels : Bonaï, Première Classe, Kyriad (Olivet), Mister Bed (Saran)

€€€ Appart hôtel : Appart'City, Adagio

Hébergement d'urgence :

🕒 115

(sous réserve de places disponibles, appeler le matin pour obtenir une place le soir-même)



CONSEILS :

Elargissez vos recherches aux villes proches du campus (Saint Jean-le-Blanc, Olivet, St-Privé St-Mesmin...)

Dès que vous signez le bail, faites rapidement votre demande d'aide au logement (APL) auprès de la CAF : www.caf.fr

Besoin d'un garant ? Pensez à la garantie Visale !

Vous pouvez faire une simulation des aides auxquelles vous pouvez prétendre sur : www.1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides

Attention aux arnaques ! Ne payez rien avant d'avoir visité l'appartement et signé le bail.

